

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 519

présenté par

Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Dunoyer, M. Gomès,  
M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sophie Métadier et  
M. Zumkeller

-----

**AVANT L'ARTICLE 13**

Au début de l'intitulé du titre V *bis*, substituer aux mots :

« Mieux piloter »

les mots :

« Améliorer le pilotage de »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du titre V bis en remplacement "Mieux piloter la politique de protection de l'enfance" par "Améliorer le pilotage de la politique de protection de l'enfance".

La rédaction proposée semble mieux correspondre à la formulation de ce nouveau titre.

Tel est l'objet de cet amendement.